Roubaix et Lille (59) : un Afghan condamné après des attaques au tesson de bouteille et dans le métro

18/04/2026 à 7h53



Un Afghan de 24 ans a été condamné mardi à Lille à 18 mois d'emprisonnement, dont 6 mois avec sursis probatoire renforcé, pour deux violentes agressions commises à un an d'intervalle. Le tribunal a retenu une altération du discernement liée à ses troubles psychiatriques, mais pas son abolition.

Les premiers faits remontent à avril 2025 à Roubaix. Lors d'une soirée entre connaissances de sa communauté, le prévenu s'en était pris à deux hommes avec un tesson de bouteille. L'un avait été blessé à la gorge, l'autre au visage avec cinq points de suture. Il avait alors évoqué une vengeance après s'être estimé humilié.

La seconde affaire s'est produite en mars à la station Marbrerie. Sans échange préalable, il avait asséné six coups de poing au visage d'un passager qui rentrait du travail, provoquant trois semaines d'ITT. À l'audience, il a expliqué avoir cru que la victime le suivait.

Les expertises médicales ont décrit un syndrome délirant de

persécution avec hallucinations verbales. Le tribunal a ordonné une obligation de soins, l'indemnisation des victimes, l'interdiction de contact avec elles ainsi qu'une interdiction de détenir une arme pendant quinze ans.

La Voix du Nord